

Le projet de loi sur les retraites va être soumis à partir du 7 septembre à l'Assemblée nationale. Toutes les organisations syndicales appellent à la grève et à manifester contre un projet particulièrement régressif.

Retraites : le projet du gouvernement n'est ni amendable, ni négociable ! Exigeons son retrait !



Depuis 1993, d'attaques en contre-réformes, les régimes de retraite sont mis à mal tant pour les salariés du privé, que ceux du public entraînant une baisse des pensions en moyenne de 20%.

Ce n'est pas encore suffisant pour le gouvernement et le patronat qui veulent faire sauter le verrou de l'âge légal de 60 ans et allonger encore davantage le nombre d'annuités nécessaires sans décote. Le passage à 62 ans n'est sans aucun doute qu'une étape. Il suffira juste à l'avenir de faire voter un amendement à la sauvette pour ensuite passer à 63, 64 ou 65 ans !

Ne nous y trompons pas, ces mesures si elles étaient adoptées diminuerait encore davantage les pensions pour une majorité de salariés.

Aujourd'hui plus de 50% des retraitables à 60 ans ne sont plus au travail du fait du chômage et de l'invalidité. Retarder l'âge légal ne changera rien, sauf un abaissement de leur niveau de pension.

Quant à la pénibilité, elle ne serait plus reconnue qu'au cas par cas, pour les salariés déjà invalides !

Dans la Fonction publique hospitalière, le maigre reclassement des infirmières a été le prétexte pour remettre en cause la notion de pénibilité d'une profession emblématique. Si le métier d'infirmière n'est plus reconnu pénible, plus aucun autre ne le sera et il est à craindre que les professions qui sont encore classées "actives" (comme les aides-soignants) ne le soient plus longtemps.

Si tous les salariés sont frappés, les femmes le seront davantage, car bien souvent elles ont suspendu leur carrière pour élever

leurs enfants (disponibilité ou congé parental) et ont massivement eu recours au temps partiel (à 95% féminin).

C'est le régime par répartition qui est menacé à court terme.

En réduisant massivement le montant des pensions, gouvernement et patronat veulent encourager les salariés (ceux qui en auront les moyens !) à souscrire des contrats de retraite complémentaire auprès des assureurs privés, rompant avec la logique de solidarité intergénérationnelle des retraites par répartition et accroissant ainsi les inégalités sociales.

Avec la crise financière, la capitalisation a eu des effets dévastateurs sur le montant des pensions des retraités américains et anglais. **Ne laissons pas les boursicoteurs jouer avec nos futures pensions !**

NOS RETRAITES



RETRAIT du projet de loi



Le texte du projet de loi contient d'autres régressions :

La fin de la possibilité de retraite anticipée après 15 années de service (sans décote) pour les parents d'au moins trois enfants dans la fonction publique (des mères dans 98% des cas) envisagée au 31 décembre. Cette mesure risque fort d'accélérer les demandes de départ en retraite anticipée en fin d'année (près de 6000 personnes en ont bénéficié en 2008 dans la seule fonction publique hospitalière) et d'accroître la pénurie de personnels soignants.

Rappelons aussi le couperet de la décote qui au fur et à mesure de l'augmentation des annuités s'accroît !

Pour chaque année manquante, 5% du montant de la pension est amputé.

Il faudra atteindre 67 ans pour ne plus être pénalisé.

La défense des retraites passe aussi par la défense de l'emploi et des salaires !

La baisse de la part des salaires dans la richesse produite (-10% depuis 1983), l'augmentation du chômage et des emplois précaires réduisent d'autant les ressources des différents régimes de retraite, du privé comme du public.

Pour stopper cette dérive infernale, la mobilisation unitaire s'impose !

SUD revendique :

- le maintien de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans,
- l'extension de la catégorie active au privé avec droit de départ à 55 ans,
- le maintien des bonifications par enfant,
- la suppression de la décote,

Mais aussi :

- la prise en compte des années d'études et d'inactivité (chômage, congés parentaux, etc.),
- l'indexation des retraites sur le salaire des actifs,
- l'intégration de toutes les primes et indemnités dans le traitement de base,
- le calcul des retraites sur la base des six meilleurs mois, dans le public comme dans le privé,
- les 37,5 annuités pour tous, pour une retraite à taux plein,
- pas de retraites inférieures à 1500 euros.
- le relèvement du taux de cotisation, notamment la part patronale.

Arrêter les régressions, améliorer les retraites, aller vers l'égalité hommes-femmes, c'est possible, à condition de s'attaquer aux racines du problème, par le partage des richesses, la création d'emplois stables dans le sanitaire et le social, et l'augmentation générale des salaires.

LE 7 SEPTEMBRE EN GREVE ET DANS LA RUE POUR LES RETRAITES, LES SALAIRES ET L'EMPLOI !

Fédération Sud Santé-Sociaux
"Solidaires - Unitaires - Démocratiques"
70, rue Philippe de Girard
75018 Paris
Tel : 01 40 33 85 00
Fax : 01 43 49 28 67
Site internet : www.sud-sante.org

Paris, le 11 août 2010

Un mouvement de grève aussi puissant soit-il d'une seule journée sera insuffisant pour obtenir satisfaction !

SUD appelle les salariés à se réunir et à préparer un mouvement durable sous les formes les plus adaptées jusqu'au retrait du projet du gouvernement. Au-delà des retraites, c'est aussi défendre un modèle de société plus solidaire !

SUD santé sociaux dépose un préavis de grève national illimité à partir du lundi 6 septembre 20 Heures.

